

IDENTIFICATION ET ETIQUETAGE DES ECHANTILLONS

L'étiquetage doit être réalisé immédiatement **APRES** le prélèvement par la personne ayant effectué le prélèvement (arrêté du 26/11/1999 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale) (LBM-MO-001) après vérification de l'identité du patient en l'interrogeant ou en consultant son bracelet d'identité s'il est « non communicant ».

Une étiquette avec l'identité du patient, et si besoin (cas des cycles) la date et l'heure du prélèvement doivent être apposées sur le tube contenant l'échantillon à analyser.

L'identification doit comporter au minimum :

- Nom usuel
- Prénom
- Nom de naissance
- Date de naissance
- Sexe

Coller les étiquettes soigneusement de façon verticale afin que l'on puisse visualiser le niveau du tube.

